

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Commune de Gardanne - Centre Communal d'action sociale - Aide exceptionnelle au fonctionnement de l'aire d'accueil des Roms pour l'année 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale de Gardanne, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 10 000 € pour le fonctionnement au titre de l'année 2016 de l'aire d'accueil des Roms sur le puits Z dont le budget annuel prévisionnel est estimé à 91 840 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale de Gardanne la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle joint en annexe n°1 du rapport.

Cette dépense sera engagée au chapitre 65 du budget départemental dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée